REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N°99-045 DU 8 FEVRIER 1999

Chargeant Monsieur Ousmane BATOKO Ministre de la Fonction Publique, du Travail et de la Reforme Administrative de l'intérim de Madame **Marie-Elise GBEDO**, Ministre du Commerce, de l'Artisanat et du Tourisme du 05 au 12 février 1999.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLQUE ,
CHEF DE L'ETAT
CHEF DU GOUVERVEMENT,

Vu La loi n° 90-32 du 11 décembre 1990, portant Constitution de la République du Bénin,

Vu La Proclamation le 1er Avril 1996 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 18 Mars 1996,

Vu Le Décret n°98-280 du 12 Juillet 1998 portant composition du Gouvernement,

Vu Le Décret n° 99-037 du 1er février 1999 chargeant Monsieur Albert TEVOEDJRE ministre du Plan, de la restructuration Economique et de la Promotion de l'Emploi, de l'intérim du Président de la République pour compter du 1er février 1999 ;

DECRETE

Article Ier : Pour compter du 05 février 1999, Monsieur Ousmane BATOKO, Ministre de la Fonction Publique, du Travail, et de la Reforme Administrative est chargé de l'intérim de la Ministre du Commerce, de l'Artisanat et du Tourisme pendant son absence.

Article 2 : Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 8 février 1999
Pour le Président de la République, Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement absent,
le Ministre du Plan, de la Restructuration Economique et de la Promotion de l'Emploi
assurant l'intérim,

Albert TEVOEDJRE

Ampliations : PR 6, AN 4, CS 2, HAAC 2, MCAT 1, MFPTRA,
AUTRES MINISTERES 15, SGG 1.